

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 05 OCTOBRE 2017 à 21 Heures 00

L'an deux mille dix sept, le jeudi 05 octobre à 21h00

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUDRIAULT Damien.

Présents : Mr Damien GAUDRIAULT, Mme Angéline CLADIÈRE, Mme Bernadette HOSPITAL, MM. Richard CAVELIER, René LEYHAROUX, Jean-Louis THINQUE, Mme Marielle COMTE, MM Christian HOSTIER.

Absent : MM Grégory GAWLAS, Roland LACORRE-MELON.

Secrétaire de séance : Mme Marielle COMTE.

1) Délibération CLECT

Monsieur le Maire expose à son conseil qu'une délibération doit être prise suite à la révision statutaire. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité la validation de la révision statutaire.

2) Validation du rapport définitif de la CLECT D'API :

Vu le rapport défini de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) d'API du 28.06.2017 en date du 03.07.2017 ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 28.06.2017, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2017.

3) Délibération Révision individualisée des attributions de compensation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré s'abstient à l'unanimité.

4) Approbation DICRIM :

Monsieur le Maire précise que le DICRIM est un document qui doit être connu de la population, celui-ci expose les risques essentiels qui concernent la commune, les mesures préventives prises et les conduites à tenir en cas de crise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le DICRIM à l'unanimité.

5) Désignations des délégués su SIEG :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une délibération doit être prise afin de désigner un titulaire et un suppléant au comité syndical du SIEG du Puy de Dôme :

Titulaire : Monsieur CAVELIER Richard

Suppléant : Monsieur THINQUE Jean Louis

6) Etude de zonage d'assainissement : choix du bureau d'étude :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'étude que lui a adressée le SIVOM de la région d'Issoire, décide à l'unanimité de retenir le bureau d'étude SECAE pour un montant de 2 900 euros HT.

7) Agence départementale d'ingénierie territoriale :

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que l'agence départementale d'ingénierie territoriale demande à la commune de délibérer et propose une grille tarifaire.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 22 H 50